



Association Régionale de l'Action Sociale
District d'Aigle et Pays-d'Enhaut

Préavis n° 09-2022

« Comptes 2021 »

Validé par
le Comité de Direction le 07.04.2022

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Intercommunal,

Par le biais de ce document, le Comité de Direction vous soumet, pour étude et décision, les comptes 2021.

- **Préambule**

Les comptes 2021 ont été soumis au Comité de direction lors de sa séance du 7 avril 2022 ainsi qu'à la Commission de gestion le 14 avril 2022.

Les directives cantonales nous imposent d'avoir recours à un organe de révision reconnu et qualifié pour le contrôle des comptes de l'Association. La Fiduciaire Nofival SA a procédé, du 22 mars au 1er avril 2022, au contrôle annuel des comptes. Le rapport d'audit pour l'exercice comptable 2021 figure en annexe.

Les comptes de fonctionnement sont divisés en plusieurs secteurs :

- le fonctionnement du Centre Social Régional de Bex (CSR, soit l'enveloppe RI)
- le fonctionnement de la Région d'Action Sociale (RAS, hors enveloppe RI)
- le bâtiment de l'ARASAPE
- le fonctionnement des Agences d'Assurances Sociales (AAS)
- le but optionnel AJE (Réseau d'accueil de jour des enfants du Chablais)

- **Fonctionnement du Centre Social Régional de Bex (CSR, soit l'enveloppe RI)**

L'année 2021 constitue le 14^{ème} exercice depuis l'introduction du système de financement basé sur le principe des « enveloppes financières » pour la gestion du Revenu d'Insertion (RI).

Ce système de financement est basé sur 4 blocs :

- Bloc salaires
- Bloc loyers
- Bloc frais administratifs
- Bloc rubriques SPAS

Le bloc « **salaires** » est déterminé par le nombre de dossiers RI payés multiplié par un coût moyen par dossier. Le budget 2021 a été construit sur la base de 1'100 dossiers RI payés au coût moyen de Fr. 4'599.- par dossier. L'enveloppe des salaires est adaptée trimestriellement en fonction du nombre de dossiers RI payés chaque mois (moyenne trimestrielle)

Le bloc « **loyers** » tient compte du seul loyer effectif des locaux occupés pour la gestion du RI (secteur social, secteur administratif et direction) en fonction des coûts réels.

Le bloc « **frais administratifs** » comporte des frais invariables et variables. Les « frais invariables » sont des rubriques comptables dont les coûts sont fixés sur la base des directives du SPAS. Le montant alloué ne peut pas varier en cours d'exercice (entretien des locaux, conciergerie, déplacements, électricité, entretien du matériel, etc.). Les « frais variables » peuvent, après négociation, être adaptés en fonction de l'évolution du nombre de dossiers RI payés (par exemple : frais d'annonces, recherche de personnel, achat de mobilier et matériel, frais de port, téléphone, frais bancaires, expertises, etc.).

Le bloc « **rubriques SPAS** » concerne les prestations dites relatives (appui social, projet de prévention de portée cantonale tel le programme de lutte contre le surendettement), les prestations dites optionnelles (projets de prévention de portée régionale), la formation centralisée des collaborateurs (assistants sociaux, gestionnaires de dossiers, cours informatiques), les forfaits pour les stagiaires, les apprentis et l'organe de révision.

Explications des principales variations entre le budget 2021 et les comptes finaux pour l'exercice 2021 :

Les charges du Centre social sont stables par rapport au budget 2021. Il y a une augmentation au niveau des salaires du personnel administratif découlant de l'augmentation du nombre de dossiers.

Concernant les autres charges, celles-ci sont stables par rapport aux comptes 2020. L'amortissement du mobilier est supérieur à ce qui était prévu, la nouvelle directive stipulant d'amortir le mobilier sur 5 ans. Les coûts d'envoi sont chaque année de plus en plus bas et des charges supplémentaires liées à la crise sanitaire sont à relever, notamment l'engagement d'une agente de sécurité devant le bâtiment du CSR. Au niveau des remboursements divers, la convention avec l'ARAS Est Lausannois - Oron – Lavaux concernant la refacturation de 0.5 d'EPT d'enquêteur a été stoppée à la suite d'une décision de cette région.

Les subventions sont basées sur une moyenne de 1'141 dossiers payés pour l'année 2021. En comparaison avec le budget, ce sont 41 dossiers supplémentaires qui ont été subventionnés. Nous avons reçu une subvention supplémentaire pour la mise en place du nouveau progiciel « Maori » concernant la gestion du RI en cours d'année d'un montant de CHF 87'320.-.

L'ensemble de ces facteurs a engendré un excédent de produits de **CHF 227'163.81**, lequel sera régularisé par la constitution, dans les fonds de réserve du DSAS, d'un montant de **CHF 165'885.73**. Ne pouvant pas détenir davantage de réserves en fonction des directives de la DGCS, le montant de **CHF 61'278.08** doit être restitué à la DGCS.

Fonctionnement du Centre Social Régional de Bex (CSR, soit l'enveloppe RI)

	2021	2020
Charges	6'308'431.71	6'194'814.83
Charges du personnel	5'403'811.00	4'902'248.32
Charges de fonctionnement	677'456.90	546'562.78
Réduction de la subvention annuelle selon C.E.	0.00	467'300.00
Constitution de fonds de réserves (Résultat)	165'885.73	278'703.73
Restitution à la DGCS	61'278.08	0.00
Produits	6'308'431.71	6'194'814.83
Remboursement de frais divers	7'676.71	82'045.23
Subventionnement DSAS-RI	5'943'948.00	5'865'367.00
Subventionnement DSAS-Complémentaire	356'807.00	247'402.60
Prélèvement sur fonds de réserves (Résultat)	0.00	0.00

• **Fonctionnement de la Région d'Action Sociale (hors enveloppe RI) et bâtiment, soit la RAS**

Les frais de fonctionnement de l'ARASAPE (hors enveloppe RI) sont composés des frais du Comité de direction, de la participation au Conseil des régions (CdRAS) et de la gestion du bâtiment propriété de l'ARASAPE. Les produits proviennent de la participation des partenaires.

Les frais du Comité ainsi que ceux du Conseil des Régions correspondent au budget 2021 et aux comptes 2020.

Concernant le bâtiment, lors de l'établissement du budget, la décision de vendre n'avait pas encore été prise. Cette vente étant devenue un projet concret, nous avons effectué moins de frais d'entretien. Cependant nous avons dû effectuer différentes études afin d'obtenir différents rapports tels le CECB. Par ailleurs, le taux d'intérêt hypothécaire a été négocié à la baisse durant le dernier trimestre de l'année 2020.

A la clôture des comptes, l'excédent de produits cumulés pour ces deux rubriques totalise **CHF 74'904.81**.

Fonctionnement de la Région d'Action Sociale (RAS, hors enveloppe RI) et bâtiment

	2021	2020
RAS, hors enveloppe RI	65'983.66	32'957.65
Charges du Comité de direction	50'620.66	48'621.05
Frais du Conseil des Régions	15'363.00	15'216.60
Participations de partenaires	0.00	-30'880.00
Bâtiment	-140'888.47	-129'655.33
Charges d'exploitation du bâtiment	102'791.53	82'324.67
Produits d'exploitation du bâtiment	-243'680.00	-211'980.00
Résultat (en faveur des communes)	-74'904.81	-96'697.68

Communes	Comptes 2021		Comptes 2020	
Aigle	CHF	-17'918.98	CHF	-23'162.53
Bex	CHF	-15'414.36	CHF	-20'423.25
Château-d'Oex	CHF	-3'363.73	CHF	-4'238.22
Chessel	CHF	-766.46	CHF	-869.19
Corbeyrier	CHF	-483.27	CHF	-755
Gryon	CHF	-1'444.30	CHF	-2'240.38
Lavey	CHF	-1'618.93	CHF	-2'163.66
Leysin	CHF	-4'522.64	CHF	-6'415.11
Noville	CHF	-1'343.51	CHF	-1'485.81
Ollon	CHF	-7'477.30	CHF	-9'455.86
Ormont-Dessous	CHF	-1'195.82	CHF	-1'744.85
Ormont-Dessus	CHF	-1'347.93	CHF	-1'595.50
Rennaz	CHF	-1'285.54	CHF	-1'587.78
Roche	CHF	-3'404.00	CHF	-3'544.84
Rossinière	CHF	-468.88	CHF	-650.96
Rougemont	CHF	-826.26	CHF	-971.11
Villeneuve	CHF	-10'686.04	CHF	-13'617.70
Yverne	CHF	-1'336.86	CHF	-1'775.93
TOTAL	CHF	-74'904.81	CHF	-96'697.68

- **Fonctionnement des Agences d'Assurances Sociales (AAS)**

Les frais de fonctionnement des Agences d'Assurances Sociales (AAS) sont entièrement à la charge des communes membres de l'ARASAPE, après déduction d'une contribution de l'Etat (participation de la Caisse Cantonale de Compensation AVS) et de la participation des communes sièges d'AAS pour lesquelles des tâches communales sont effectuées, conformément aux conventions passées avec leurs autorités (Aigle, Bex et Villeneuve).

Ces frais comprennent les salaires du personnel et les frais de fonctionnement des trois agences (Aigle, Bex et Villeneuve), des trois antennes (Château-d'Oex, Le Sépey et Ollon) ainsi que de l'agence régionale. L'exercice 2021 se clôture avec un excédent de produits de **CHF 79'737.21**, ce qui correspond à **un coût/habitant de CHF 25.10** au lieu des CHF 26.68 prévus lors de l'établissement du budget.

Voici quelques explications pour les comptes des AAS :

Concernant les charges salariales, nous avons reçu quelques indemnités en rapport avec le personnel, lequel s'est par ailleurs moins déplacé en raison des différentes contraintes sanitaires qui ont été mises en place durant l'année.

Concernant les charges de fonctionnement, la principale différence avec le budget est due aux loyers. En effet, lors de l'établissement du budget 2021, nous ne connaissions pas encore le loyer de l'agence de Bex. Cette charge s'est révélée en finalité moins importante que prévu.

Fonctionnement des Agences d'Assurances Sociales (AAS)	2021	2020
Charges	1'474'641.14	1'462'309.68
Charges du personnel	1'321'604.04	1'303'660.03
Charges de fonctionnement	153'037.10	158'649.65
Produits	1'474'641.14	1'462'309.68
Remboursement de frais divers	72'379.35	71'207.00
Participation Canton et CCAVS	112'099.00	113'004.00
Participation Canton PC Familles	16'800.00	21'000.00
Participation des communes	1'273'362.79	1'257'098.68

Communes	Comptes 2021		Acomptes 2021		Montant à Rembourser
Aigle	CHF	256'495.16	CHF	272'556.73	CHF -16'061.57
Bex	CHF	197'549.23	CHF	209'919.65	CHF -12'370.42
Château-d'Oex	CHF	87'063.25	CHF	92'515.10	CHF -5'451.85
Chessel	CHF	10'769.93	CHF	11'444.34	CHF -674.41
Corbeyrier	CHF	10'970.77	CHF	11'657.76	CHF -686.99
Gryon	CHF	33'816.09	CHF	35'933.63	CHF -2'117.54
Lavey-Morcles	CHF	23'372.52	CHF	24'836.09	CHF -1'463.57
Leysin	CHF	94'795.51	CHF	100'731.55	CHF -5'936.04
Noville	CHF	29'297.24	CHF	31'131.81	CHF -1'834.57
Ollon	CHF	189'791.86	CHF	201'676.51	CHF -11'884.65
Ormont-Dessous	CHF	28'644.51	CHF	30'438.21	CHF -1'793.70
Ormont-Dessus	CHF	36'000.20	CHF	38'254.51	CHF -2'254.31
Rennaz	CHF	21'866.23	CHF	23'235.48	CHF -1'369.25
Roche	CHF	45'841.26	CHF	48'711.81	CHF -2'870.55
Rossinière	CHF	13'757.40	CHF	14'618.88	CHF -861.48
Rougemont	CHF	21'539.87	CHF	22'888.68	CHF -1'348.81
Villeneuve	CHF	144'904.58	CHF	153'978.42	CHF -9'073.84
Yvorne	CHF	26'887.18	CHF	28'570.84	CHF -1'683.66
Totaux	CHF	1'273'362.79	CHF	1'353'100.00	CHF -79'737.21

• **But optionnel 2 - AJE (Réseau d'accueil de jour des enfants « Enfants Chablais »)**

L'exercice 2021 constitue le 12^{ème} exercice comptable du Réseau qui tient compte de la consommation réelle.

Les charges 2021 pour l'accueil de jour des enfants se montent à CHF 21'879'699.39 contre CHF 21'487'687.00 prévus au budget, soit une variation d'environ 1,8%. Les produits (hors participations communales) se chiffrent, quant-à-eux, à CHF 15'119'433.68, soit CHF 1'421'164.68 de plus que le montant prévu au budget (variation +10,4%). La bonne maîtrise des charges et la hausse des produits permettent ainsi de stabiliser la participation financière des communes entre 2020 (CHF 6'806'131.43) et 2021 (CHF 6'760'265.71), malgré l'ouverture de 75 places institutionnelles (hors accueil familial de jour) supplémentaires.

Vous trouverez ci-dessous les explications des principales variations entre le budget et les comptes finaux de l'exercice 2021.

Charges :

- **Hausse des charges salariales** : la pandémie a obligé les structures à recourir à du personnel remplaçant pour garantir les quotas d'encadrement. Cette hausse de charges est toutefois partiellement couverte par les allocations pour perte de gain. En accueil familial de jour, le Réseau a assumé les frais salariaux des accueillantes empêchées de travailler lorsqu'elles-mêmes ou un membre de leur foyer étaient contaminés.
- **Augmentation des honoraires** : la gestion administrative liée au COVID a amené certaines fiduciaires à facturer davantage d'honoraires afin de couvrir le travail supplémentaire. De plus, la crèche des Renardeaux de Rennaz a subi une forte hausse des honoraires liée au remplacement de la direction pendant plusieurs mois par une collaboratrice du Réseau. Ces honoraires ont été refacturés à la structure afin que l'HRC y participe au même titre que le Réseau. Finalement, le Réseau a réalisé un projet kibe (système informatique) non prévu au budget.
- **Engagement d'une secrétaire AFJ** : le service d'accueil familial de jour a engagé une secrétaire en octobre 2021 afin de répondre aux nouvelles normes de l'OAJE qui prévoient un quota de 1 EPT de coordination pour 50 AMF au lieu de 70, sans le travail administratif. Ce dernier a donc été confié à la nouvelle secrétaire.
- **Création de nouvelles places** : le Réseau a ouvert, hors budget, 24 places supplémentaires, soit 12 à l'UAPE « Le Baobab » de Gryon et 12 à l'UAPE « Le Suchet » de Leysin, depuis la rentrée scolaire 2021. Par ailleurs, afin de pallier la non-ouverture de l'UAPE de Rennaz, l'UAPE « La Cédille » de Roche a porté sa capacité d'accueil pour certains jours de la semaine à 60 places (contre 48 au budget).
- **Augmentation des heures d'accueil AFJ** : l'accueil familial de jour a presté 405'310 heures en 2021 contre 393'632 en 2019¹, soit une augmentation de 3% environ.
- **Baisse des charges de fonctionnement** : la situation pandémique n'a pas permis aux structures de dispenser des formations continues aux collaborateurs. De plus, certaines animations n'ont pas pu être réalisées.
- **Places budgétées non créées** : le budget 2021 prévoyait de porter la capacité de la crèche des Renardeaux à 83 places. Or, au 31.12.2021, la structure comptait 76 places d'accueil. Par ailleurs, l'UAPE de Rennaz, prévue au budget 2021 pour une capacité de 12 places, n'a pas ouvert à l'été 2021 comme prévu.
- **Charges surestimées au budget** : lors de l'établissement du budget, les charges salariales de l'UAPE « Les Petits Pirates » étaient encore méconnues puisque le nombre de groupes nécessaires pour répondre à la demande était encore incertain. Idem pour l'UAPE « pop e poppa » de Bex pour laquelle une augmentation des places sur certaines plages horaires était prévue et qui n'a finalement pas eu lieu.

Produits :

- **Hausse de la contribution parentale** : le taux d'occupation des structures à fin 2021 est optimal augmentant ainsi la contribution parentale de CHF 231'752 par rapport aux prévisions budgétaires. Seul l'accueil familial de jour comptabilise une baisse de la participation parentale. Ce mode d'accueil est souvent utilisé par des familles avec des emplois précaires qui ont été fortement touchées par la pandémie.
- **Augmentation des subventions ordinaires de la FAJE** : la FAJE a augmenté à 31% sa contribution à la masse salariale éducative, de 30% lors de l'établissement du budget. Par ailleurs, la modification des normes OAJE relative à l'encadrement des accueillantes en milieu familial (passage de 1 EPT de coordination pour 70 AMF à 50 AMF) a impliqué une hausse des subventions de la FAJE. Ainsi, l'aide

¹ Les heures d'accueil 2020 sont biaisées par le confinement, rendant toute comparaison impossible.

cantonale permet de couvrir la totalité des charges salariales des coordinatrices jusqu'alors partiellement financées par les communes. La subvention administrative versée à l'accueil familial de jour a également été augmentée.

- **Aides au démarrage non budgétées** : la FAJE a mis en place un système d'annonce simplifiée pour les UAPE permettant aux réseaux de bénéficier d'une aide au démarrage lorsque des UAPE augmentent un ou plusieurs groupes d'accueil. De plus, la Confédération a versé près de CHF 310'000.- d'aides au démarrage non budgétées.
- **Aides COVID non perçues en 2020** : en 2020, la Confédération et le Canton avaient versé des subventions aux structures afin de pallier la perte de la contribution parentale due au confinement. Les structures exploitées par l'ARASAPE, soit la crèche de Rennaz, les UAPE de Lavey, Leysin et des Ormonts ainsi que l'accueil familial de jour, n'avaient pas pu prétendre aux 33% offerts par la Confédération. Toutefois, cette dernière est revenue sur sa décision et a versé rétroactivement en 2021 ce montant de CHF 123'485.-.

Le taux de participation aux charges de l'accueil de jour des enfants en 2021 se répartit ainsi :

Objets	2021	2020	2019
Participations parentales	40.49%	34.23%	42.21%
Subventions ordinaires FAJE	17.64%	16.84%	16.64%
Aides au démarrage FAJE	1.88%	2.17%	2.21%
Aides au démarrage OFAS	1.41%	0.54%	1.26%
Autres produits	7.68%	11.44%	6.10%
Contributions communales	30,90%	34.78%	31.58%

Le résultat final présente un excédent de produit de CHF 1'029'152.29 et donc un coût effectif/habitant de CHF 147.45 au lieu de CHF 169.90 prévu lors de l'établissement du budget. Ce montant sera réparti entre les communes.

But optionnel - AJE (Réseau d'accueil de jour des enfants « Enfants Chablais »)

	2021	2020
Charges	21'879'699.39	19'570'012.62
Charges du personnel	17'238'114.68	15'267'302.11
Charges de fonctionnement	4'641'584.71	4'302'710.51
Produits	21'879'699.39	19'570'012.62
Participation des parents	8'858'301.92	6'698'982.86
Subventions FAJE	3'860'171.00	3'296'242.00
Subventions cantonales – aides au démarrage	719'555.50	526'095.20
Autres recettes	1'557'920.26	1'241'750.98
OFAS - Subventions COVID	123'485.00	997'810.15
Participation des communes	6'760'265.71	6'806'131.43

Contribution finale par commune pour l'exercice 2021

Communes	Comptes 2021		Acomptes 2021		Montant à rembourser ou à demander
	CHF		CHF		CHF
Aigle	CHF	1'564'065.22	CHF	1'645'453.54	CHF -81'388.32
Bex	CHF	1'181'773.23	CHF	1'440'879.52	CHF -259'106.29
Chessel	CHF	79'656.02	CHF	71'844.77	CHF 7'811.25
Corbeyrier	CHF	42'463.94	CHF	41'347.22	CHF 1'116.72
Gryon	CHF	220'833.54	CHF	261'865.54	CHF -41'032.00
Lavey	CHF	116'649.42	CHF	128'068.86	CHF -11'419.44
Leysin	CHF	449'290.27	CHF	549'081.24	CHF -99'790.97
Noville	CHF	185'939.14	CHF	204'588.51	CHF -18'649.37
Ollon	CHF	911'098.61	CHF	1'043'003.32	CHF -131'904.71
Ormonts-dessous	CHF	134'682.90	CHF	176'518.46	CHF -41'835.56
Ormonts-dessus	CHF	160'689.90	CHF	201'169.19	CHF -40'479.29
Rennaz	CHF	136'085.42	CHF	143'636.42	CHF -7'551.00
Roche	CHF	417'588.39	CHF	502'579.28	CHF -84'990.89
Villeneuve	CHF	983'398.99	CHF	1'163'921.76	CHF -180'522.77
Yvorne	CHF	176'050.72	CHF	215'460.37	CHF -39'409.65
TOTAL	CHF	6'760'265.71	CHF	7'789'418.00	CHF -1'029'152.29

Suite à la vérification des heures imputées pour chaque commune, les corrections des heures de garde 2020 sont portées aux comptes 2021.

Communes	Remboursement		Correction		Montant final
	CHF	2021	CHF	2020	CHF
Aigle	CHF	-81'388.32	CHF	1'856.75	CHF -79'531.57
Bex	CHF	-259'106.29	CHF	0.00	CHF -259'106.29
Chessel	CHF	7'811.25	CHF	0.00	CHF 7'811.25
Corbeyrier	CHF	1'116.72	CHF	0.00	CHF 1'116.72
Gryon	CHF	-41'032.00	CHF	0.00	CHF -41'032.00
Lavey	CHF	-11'419.44	CHF	0.00	CHF -11'419.44
Leysin	CHF	-99'790.97	CHF	-137.53	CHF -99'928.50
Noville	CHF	-18'649.37	CHF	0.00	CHF -18'649.37
Ollon	CHF	-131'904.71	CHF	0.00	CHF -131'904.71
Ormonts-dessous	CHF	-41'835.56	CHF	-1'097.17	CHF -42'932.73
Ormonts-dessus	CHF	-40'479.29	CHF	34.38	CHF -40'444.91
Rennaz	CHF	-7'551.00	CHF	-1'557.70	CHF -9'108.70
Roche	CHF	-84'990.89	CHF	1'557.70	CHF -83'433.19
Villeneuve	CHF	-180'522.77	CHF	0.00	CHF -180'522.77
Yvorne	CHF	-39'409.65	CHF	-656.43	CHF -40'066.08
TOTAL	CHF	-1'029'152.29	CHF	0.00	CHF -1'029'152.29

Répartition du nombre d'heures AJE par commune en 2021

Communes	Nombre d'heures d'accueil consommées du 01.01.2021 au 31.12.2021					
	Crèches	%	UAPE	%	AFJ	%
Aigle	159'355.75	24.18%	110'240.50	26.13%	85'660.75	19.89%
Bex	103'759.00	15.74%	75'064.50	17.79%	87'491.75	20.31%
Chessel	7'395.25	1.12%	4'192.75	0.99%	7'795.50	1.81%
Corbeyrier	5'023.00	0.76%	1'210.00	0.29%	1'156.75	0.27%
Gryon	32'723.25	4.96%	18'786.50	4.45%	0.00	0.00%
Lavey	8'290.00	1.26%	8'037.75	1.91%	7'779.50	1.81%
Leysin	41'170.75	6.25%	22'582.00	5.35%	26'412.75	6.13%
Noville	22'612.50	3.43%	7'048.00	1.67%	13'246.00	3.08%
Ollon	104'243.75	15.82%	60'449.00	14.33%	19'524.00	4.53%
Ormonts-dessous	8'118.00	1.23%	7'674.75	1.82%	11'107.75	2.58%
Ormonts-dessus	599.25	0.09%	250.5	0.06%	30'218.25	7.02%
Rennaz	16'694.75	2.53%	10'435.25	2.47%	4'033.75	0.94%
Roche	37'498.75	5.69%	30'655.25	7.27%	39'439.00	9.16%
Villeneuve	95'285.25	14.46%	50'984.75	12.09%	86'307.80	20.04%
Yvorne	16'324.50	2.48%	14'234.00	3.37%	10'545.75	2.45%
TOTAL	659'093.75	100.00%	421'845.50	100.00%	430'719.30	100.00%
HRC	47'040.00	7.14%	0.00	0.00%	0.00	0.00%
Hors-réseau	20'817.25	3.16%	1'411	0.33%	5'759.25	1.34%

Communes	Comparaison budget-comptes					
	Comptes 2021	%	Budget 2021	%	Comptes 2020	%
Aigle	355'257.00	23.50%	277'361.10	20.63%	240'619.11	21.05%
Bex	266'315.25	17.62%	256'424.34	19.07%	209'131.49	18.29%
Chessel	19'383.50	1.28%	12'325.25	0.92%	14'367.25	1.26%
Corbeyrier	7'389.75	0.49%	4'703.75	0.35%	4'972.00	0.43%
Gryon	51'509.75	3.41%	47'647.25	3.54%	42'171.50	3.69%
Lavey	24'107.25	1.59%	19'880.75	1.48%	17'765.00	1.55%
Leysin	90'165.50	5.96%	87'946.00	6.54%	69'987.50	6.12%
Noville	42'906.50	2.84%	35'784.75	2.66%	33'686.75	2.95%
Ollon	184'216.75	12.19%	162'188.75	12.06%	139'376.25	12.19%
Ormonts-dessous	26'900.50	1.78%	29'189.25	2.17%	23'058.25	2.02%
Ormonts-dessus	31'068.00	2.06%	31'585.50	2.35%	27'319.00	2.39%
Rennaz	31'163.75	2.06%	24'474.00	1.82%	25'561.25	2.24%
Roche	107'593.00	7.12%	100'988.50	7.51%	83'899.25	7.34%
Villeneuve	232'577.80	15.39%	214'482.25	15.95%	176'925.25	15.48%
Yvorne	41'104.25	2.72%	39'672.50	2.95%	34'286.75	3.00%
TOTAL	1'511'658.55	100.00%	1'344'653.94	100.00%	1'143'126.60	100.00%
HRC	47'040.00	3.11%	0.00	0.00%	27'851.50	2.44%
Hors-réseau	27'987.50	1.85%	29'617.25	2.20%	10'982.75	0.96%

• **Résultats**

Après régularisation du résultat du but optionnel expliqué ci-dessus, le résultat final des deux buts principaux (CSR et AAS) laisse apparaître :

- ✓ **CSR :**
un excédent de produit de CHF 227'163.81
- ✓ **RAS y compris AAS :**
un excédent de produits de CHF 154'642.02

Selon les directives ainsi que les principes directeurs de la Loi sur l'action sociale vaudoise édictés par le Département de la Santé et de l'Action Sociale (DSAS), l'excédent de charges du fonctionnement du CSR (enveloppe RI), selon le « Résumé des comptes de fonctionnement » doit être régularisé ainsi :

➤ Constitution de fonds de réserve avec le DSAS	CHF	165'885.73
➤ Restitution à la DGCS	CHF	61'278.08
Total en relation avec l'Etat de Vaud	CHF	227'163.81

Concernant les excédents, toujours selon le même tableau, soit :

➤ Fonctionnement RAS (hors enveloppe RI), charges	CHF	65'983.66
➤ Résultat du bâtiment de l'ARASAPE, produits	CHF	-140'888.47
➤ Fonctionnement AAS, produits	CHF	-79'737.21
Total en relation avec LES COMMUNES, produits	CHF	-154'642.02

Le Comité de direction propose au Conseil intercommunal les attributions suivantes :

➤ Montant à ristourner aux communes sous rubrique RAS	CHF	-74'904.81
➤ Montant à ristourner aux communes sous rubrique AAS	CHF	-79'737.21
Total en relation avec les COMMUNES	CHF	-154'642.02

Concernant l'Accueil de Jour des Enfants (but optionnel) :

➤ Fonctionnement du Réseau « Enfants Chablais »	CHF	6'760'265.71
Montant à ristourner aux communes sous rubrique AJE	CHF	1'029'152.29

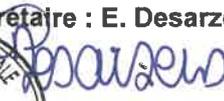
Au vu de ce qui précède, conformément aux dispositions de la Loi du 28 février 1956 sur les communes (art. 125) et du Règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes (art. 34), le Comité de direction de l'ARASAPE vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil intercommunal, de prendre les décisions suivantes :

Vu le préavis n° 09-2022 portant sur les comptes 2021
Où le rapport de la Commission de gestion chargée d'étudier ce dossier
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Le Conseil Intercommunal de l'ARASAPE décide :

- D'adopter les comptes annuels de l'exercice arrêtés au 31 décembre 2021 tels que présentés
- De donner décharge au Comité de direction pour sa gestion.

Pour le Comité de direction de l'ARASAPE
 La Présidente : M. Allora La Secrétaire : E. Desarzens


ASSOCIATION RÉGIONALE DE L'ACTION SOCIALE
 DISTRICT D'AIGLE ET PAYS-D'ENHAUT
ARASAPE
 Comité de direction

Bex, le 12 mai 2022

Centre Social Régional					
3	Fonctionnement CSR (enveloppe R.L.) 1000 Dossiers	Comptes 2021	Budget 2021	Comptes 2020	Ecart
800	Direction (directeur, adjoints et part secr. de direction))	CHF 486'914.22	CHF 515'300.00	CHF 361'798.01	CHF -28'385.78
812	Assistants sociaux RI	CHF 1'414'484.48	CHF 1'426'300.00	CHF 1'326'088.52	CHF -11'815.52
813	Conseiller en insertion RI et enquêteur	CHF 325'229.33	CHF 334'700.00	CHF 331'558.15	CHF -9'470.67
821	Réception	CHF 402'238.41	CHF 431'300.00	CHF 344'483.67	CHF -29'061.59
822	Personnel administratif	CHF 2'774'944.56	CHF 2'736'400.00	CHF 2'538'319.97	CHF 38'544.56
852	Fonctionnement	CHF 689'780.19	CHF 487'200.00	CHF 464'517.55	CHF 182'580.19
880	Participation du canton	CHF -6'300'755.00	CHF -5'943'850.00	CHF -5'645'469.60	CHF -356'905.00
8	Excédent de produit ou charges	CHF -227'163.81	CHF -12'650.00	CHF -278'703.73	CHF -214'513.81

RAS					
Fonctionnement CSR (hors enveloppe R.L.)		Comptes 2021	Budget 2021	Comptes 2020	Ecart
700	Traitement du comité de direction	CHF 50'620.66	CHF 51'660.00	CHF 48'621.05	CHF -1'039.34
752	Frais du Conseil des Régions	CHF 15'363.00	CHF 15'300.00	CHF 15'216.60	CHF 63.00
752	Participations de partenaires et produits sur exercices antérieurs	CHF 0.00	CHF 0.00	CHF -30'880.00	CHF 0.00
	Excédent de produit ou charges	CHF 65'983.66	CHF 66'960.00	CHF 32'957.65	CHF -976.34

Bâtiment de l'ARASAPE		Comptes 2021	Budget 2021	Comptes 2020	Ecart
730	Charges d'exploitation du bâtiment	CHF 102'791.53	CHF 120'800.00	CHF 82'324.67	CHF -18'008.47
730	Produits d'exploitation du bâtiment	CHF -243'680.00	CHF -225'680.00	CHF -211'980.00	CHF -18'000.00
730	Excédent de produit ou charges	CHF -140'888.47	CHF -104'880.00	CHF -129'655.33	CHF -36'008.47

RAS - Participations des Communes	CHF -74'904.81	CHF -37'920.00	CHF -96'697.68	CHF -36'984.81
-----------------------------------	----------------	----------------	----------------	----------------

Agence d'Assurances Sociales		Comptes 2021	Budget 2021	Comptes 2020	Ecart
710	Salaires	CHF 1'321'604.04	CHF 1'354'200.00	CHF 1'303'660.03	CHF -32'595.96
715	Fonctionnement - Charges	CHF 153'037.10	CHF 197'200.00	CHF 158'649.65	CHF -44'162.90
715	Fonctionnement - produits	CHF -201'278.35	CHF -198'300.00	CHF -205'211.00	CHF -2'978.35
	Agence d'Assurances Sociales - Participations des Communes	CHF 1'273'362.79	CHF 1'353'100.00	CHF 1'257'098.68	CHF -79'737.21

Réseau d'accueil de jour Enfants Chablais		Comptes 2021	Budget 2021	Comptes 2020	Ecart
Crèche	pop e poppa Aigle	CHF 923'904.53	CHF 990'574.00	CHF 980'049.00	CHF -66'669.47
Crèche	Les Renardeaux	CHF 343'635.87	CHF 542'210.00	CHF 543'141.70	CHF -198'574.13
Crèche	Espace 1000 pattes	CHF 251'626.69	CHF 249'800.00	CHF 175'064.49	CHF 1'826.69
Crèche	La Trotinette	CHF 202'490.97	CHF 259'888.00	CHF 248'524.56	CHF -57'397.03
Crèche	Le Croc'pom	CHF 612'357.76	CHF 622'225.00	CHF 546'335.76	CHF -9'867.24
Crèche	Arc-en-Ciel	CHF 313'604.35	CHF 300'811.00	CHF 287'424.95	CHF 12'793.35
Crèche	Arbre à Musique	CHF 146'672.67	CHF 132'680.00	CHF 119'195.70	CHF 13'992.67
UAPE	Pop e poppa Bex	CHF 329'077.50	CHF 395'752.00	CHF 248'388.43	CHF -66'674.50
UAPE	Les Petits Pirates	CHF 345'147.51	CHF 544'299.00	CHF 380'813.59	CHF -199'151.49
UAPE	Oxyjeune	CHF 127'746.32	CHF 127'887.00	CHF 79'909.23	CHF -140.68
UAPE	Pop e poppa Aigle	CHF 254'136.44	CHF 350'179.00	CHF 276'157.00	CHF -96'042.56
UAPE	La Cédille	CHF 136'803.94	CHF 166'214.00	CHF 91'222.35	CHF -29'410.06
UAPE	Le Trait d'Union	CHF 66'466.11	CHF 103'189.00	CHF 22'394.74	CHF -36'722.89
UAPE	Le Baobab	CHF 73'668.13	CHF 94'770.00	CHF 95'342.16	CHF -21'101.87
UAPE	pop e poppa Grand'eau	CHF 0.00	CHF 0.00	CHF 29'213.88	CHF 0.00
UAPE	Glob'Troit	CHF 123'934.49	CHF 110'211.00	CHF 58'817.00	CHF 13'723.49
UAPE	Le Suchet	CHF 114'615.80	CHF 180'071.00	CHF 151'114.98	CHF -65'455.20
UAPE	Les Montagnards	CHF 99'682.12	CHF 171'800.00	CHF 112'585.42	CHF -72'117.88
UAPE	Les Petits Lutins	CHF 116'324.57	CHF 163'294.00	CHF 100'803.65	CHF -46'969.43
UAPE	Rennaz	CHF 0.00	CHF 49'441.00	CHF 0.00	CHF -49'441.00
AMF	Accueil familial de jour	CHF 1'370'962.62	CHF 1'417'323.00	CHF 1'527'526.58	CHF -46'360.38
Réseau	Coordination du Réseau	CHF 807'407.32	CHF 816'800.00	CHF 732'108.36	CHF -9'392.68
	Réseau d'accueil de jour Enfants Chablais - Participations des Communes	CHF 6'760'265.71	CHF 7'789'418.00	CHF 6'806'131.43	CHF -1'029'152.29

Rapport

Préavis N° 09-2022

ARASAPE Comptes 2021

Monsieur le Président,
Mesdames, et Messieurs les délégués,

Conformément au mandat qui lui a été confié, la commission de gestion composée de Mme Nicole Tougne, Mme Déborah Segui, Mme Muriel Ferrara et Mme Laurence Habegger, s'est réunie le 14 avril 2022 à Bex, afin d'étudier le préavis 09-2022 sur « les Comptes 2021 ».

Nous avons été reçues par Madame Maude Allora, Présidente du Comité de direction, de Monsieur Eric Fatio, Membre du comité de direction, ainsi que de Monsieur François Galeano, Directeur de l'ARASAPE. Ces personnes nous ont fourni les renseignements utiles à la bonne compréhension du préavis et ont répondu à toutes nos questions ; Nous les en remercions.

La Commission remercie également M. Nicollier, comptable de l'ARASAPE pour la qualité des documents présentés.

Tout d'abord, la Commission voudrait souligner que par rapport au budget 2021, les comptes ont été très bien maîtrisés, et ceci dans tous les secteurs (AAS – CSR – AJE – RAS). Il est toutefois important de relever quelques points :

1° Concernant Centre Social Régional de Bex (CSR, soit l'enveloppe RI) :

Plusieurs facteurs ont engendré un excédent de produits, et il n'est comptablement et selon la loi pas possible d'augmenter le fond de réserve du DSAS. Un montant CHF. **CHF 61'278.08** sera restitué à la DGCS. Il est important de souligner, que ce secteur est entièrement couvert par le Canton.

Il est également à noter que la hausse des dossiers de ce CSR est en augmentation alors que les autres centres sociaux voient une diminution de leurs dossiers à traiter.

2° Concernant la Région d'Action Sociale (hors enveloppe RI) et bâtiment, soit la RAS :

Pour ce secteur, qui représente les frais de fonctionnement de l'association, soit les frais du Comité de direction, les frais du Conseil des régions, ceux-ci sont parfaitement maîtrisés et correspondent au budget ainsi qu'aux comptes précédents. Concernant le bâtiment appartenant à l'ARASAPE, et ceci juste pour mémoire, il a été décidé que la participation de partenaires devait être mise dans les produits d'exploitation du bâtiment c'est la raison pour laquelle ce compte est à zéro.

3° Concernant les Agences d'Assurances Sociales (AAS) :

Il est important pour ce secteur de relever que le coût par habitant pour 2021 se monte à CHF 25,10, alors qu'en 2020 il était à CHF 24.92.

4° Concernant AJE (Réseau d'accueil de jour des enfants « Enfants Chablais ») :

La maîtrise des charges et la hausse des produits ont permis de stabiliser la participation financière des communes, qui a été en 2020 de (CHF 6'806'131.43) et qui en 2021 est à (CHF 6'760'265.71), et ceci malgré l'ouverture de plusieurs places supplémentaires.

Il est également important de relever, que la participation parentale en 2021 se monte à 40,49% et la participation communale à 30,9% alors qu'en 2020 celle-ci se montait pour la participation parentale à 34,23% et la participation communale à 34.78%.

Le résultat final nous montre un coût effectif/ habitant de CHF. 147.45 en 2021, alors qu'en 2020 celui-ci se montait à CHF. 149.42.

La commission a relevé plusieurs points, afin que le comité de Direction prenne des mesures, concernant notamment les frais de repas, ainsi que les charges salariales importantes et différentes par rapport à certaines structures.

Conclusions :

Au vu de ce qui précède, la commission de gestion de l'ARASAPE vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil intercommunal, de prendre les décisions suivantes :

- Vu** le préavis n° 09-2022 portant sur les comptes 2021
- Ouï** le rapport de la Commission de gestion chargée d'étudier ce dossier
- Considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide

- D'adopter les comptes annuels de l'exercice arrêtés au 31 décembre 2021 tels que présentés
- De donner décharge au Comité de direction pour sa gestion.

En vous souhaitant bonne réception de ce rapport, la Commission de gestion vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués, ses salutations distinguées.

Pour la Commission de Gestion :

Muriel Ferrara
Membre



p. 2

Nicole Tougne
Membre



Déborah Segui
Membre

Laurence Habegger
Rapporteuse

